REPONSE

du représentant

du peuple

MARIN

à un écrit intitulé

MUSEUM CENTRAL

DES ARTS

Digitized by the Internet Archive
in 2016

https://archive.org/details/reponsedurepresе00mari

Mazenga à Bologne par Marin

voir les Nos 1652 - 1694 (1707 ?)
(spécialement 1686, 1693, 1694)

RÉPONSE

DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE MARIN

A un écrit intitulé

MUSÉUM CENTRAL DES ARTS.

Pièces relatives à l'administration de cet établissement, imprimées par ordre du Directoire exécutif.

LORSQUE j'ai vu les chefs-d'œuvre des arts, le fruit des victoires des Français, victimes de l'ignorance & du défaut de soins du petit nombre d'hommes destinés à leur conservation, j'ai dû, comme citoyen français & ami des arts, m'élever contre un pareil abus. Comme représentant du peuple, c'est à la tribune du Corps législatif que j'ai dû parler : il s'agissoit d'un objet du plus grand intérêt, qu'un souffle peut détruire, & que la nature avare ne répare jamais.

L'éveil que j'ai donné a été terrible : ma motion d'ordre a provoqué l'attention du Corps législatif, du gouvernement & de tous les Français, parce que par-tout elle a trouvé des amis des arts qui ont frémi au seul aspect du danger.

Les coupables ont été consternés ; ils ont mis en jeu tous les ressorts ; ils ont essayé de persuader au ministre & au Directoire, qu'en les attaquant c'étoit le gouvernement que j'attaquois : comme si l'on pouvoit faire un crime au gouvernement d'avoir été trompé. En qualité de membres de la ci-devant académie, ils ont appelé leurs confrères à leur secours ; ils ont ameuté contre moi ce corps entier, dont l'esprit est encore malheureusement si redoutable aujourd'hui ; ils ont présenté comme querelle d'artiste & de parti ce qui n'est que le sentiment de tout ami des arts ; enfin ils ont dit que ma dénonciation accusoit à la face de l'Europe la nation française de vandalisme : comme si la sottise de deux ou trois hommes pouvoit influer sur le caractère général d'une nation. Non, la grande nation n'est pas un peuple de Vandales. Je n'en voudrois pas d'autre preuve que le cri général que ma motion d'ordre a excité.

Ces circonstances ont fait naître l'écrit auquel je réponds, & à l'abri duquel l'administration se repose ; mais cet asyle ne la sauvera pas, & je ne prendrai pas le change. Le rapport du ministre n'est que le résultat des renseignemens faux que l'administration lui a donnés ; car elle l'a trompé sur tous les points. Le second rapport des artistes n'est que la réponse incomplète & astucieuse à quelques-uns des faits que le précédent rapport expliquoit plus précisément. Je vais répéter les faits & les réponses. J'aurai par

là rempli l'engagement que j'ai pris dans ma motion d'ordre de prouver les faits conteſtés.

J'ai dit que depuis deux ans les tableaux des écoles hollandaiſe & flamande étoient ravis aux arts & au public, entaſſés dans des magaſins au rez-de-chauſſée, fermés & humides.

Ce fait eſt d'une vérité trop publique pour que l'adminiſtration pût le nier ; en l'avouant, elle s'eſt hâtée de faire mettre en ordre ceux de ces tableaux qui ſe trouvent dans une des ſalles : c'eſt dans cette ſalle ſeule qu'elle a conduit *l'aſſemblée académique*, qui a déclaré qu'il n'y avoit pas d'humidité. C'eſt aux propriétaires de maiſons à décider s'il eſt poſſible qu'une ſalle ſituée au rez-de-chauſſée, toujours fermée, ſans aucun moyen d'y faire du feu, ne ſoit pas ſuſceptible d'humidité.

J'ai dit qu'en Italie les ſalons de tableaux ne ſont pas au rez-de-chauſſée. Des adminiſtrateurs ſe ſont rappelé ou ont ouï dire que les galeries *Borghèſe* & *Spada* ſont au rez-de-chauſſée : ne pouvant nier les fautes que je leur reproche, ils ont répondu à ce qui ne les regardoit pas. Ils n'ont pas ſongé qu'ils ſe rendoient à-la-fois ridicules, & prouvoient leur peu de moyens.

Lorſque j'ai dit que les grands tableaux ont été placés au bas du grand eſcalier, couverts ſeulement d'une toile, expoſés aux injures de l'air & au choc des paſſans, on répond qu'on a été obligé, par ordre du comité de ſalut public, de vuider dans vingt-quatre heures les ſalles baſſes où ils étoient, pour y placer la bourſe ; & l'on finit par la phraſe bannale qu'on lit à la fin de preſque toutes les réponſes : *ils n'ont point été altérés*. . . . . .

Une seule toile a-t-elle pu les garantir, pendant plus de huit mois, de la pluie, de la neige & des autres intempéries ? Les chiens même les saliſſoient continuellement, ce qui obligea de placer des planches de dix-huit pouces de haut, la seule barrière qu'ils aient eue. Qui donc a pu les garantir des effets d'une auſſi coupable négligence ?

Le beau tableau de Schneyders a été percé par une échelle.

On répond que, le 27 ventôſe an 4, des étrangers qui avoient exigé l'entrée du Muſéum, embarraſſèrent les gardiens ; un d'eux accrocha le pied d'une échelle qui, en tombant, perça le tableau de Schneyders. Le fait eſt donc vrai ; mais eſt-ce l'étranger ou le gardien qui accrocha le pied d'une échelle ?

C'eſt dans la galerie que travaille le petit nombre d'ouvriers occupés à placer des bordures. L'ébranlement & la pouſſière qu'ils occaſionnent, les ſecouſſes continuelles que donnent les colonnes que l'on remue chaque jour, altèrent & détériorent la peinture.

On répond qu'on ne fait dans la galerie que les ouvrages qu'on ne peut faire ailleurs ; que trois menuiſiers y ont travaillé ſeulement pendant quinze jours ; que l'ébranlement des colonnes eſt nul, étant placées ſur des plats-bords ; & l'aſſemblée *académique* décide que la pouſſière occaſionnée par ces travaux n'a pu cauſer aucune altération à la peinture.

Ce fait néceſſite quelques détails. En ſuivant le rapport du miniſtre & celui des artiſtes, on voit que pendant plus d'une année tous les travaux que l'adminiſtration a fait faire dans la galerie, ſe ſont bornés à y faire tra-

vailler trois menuiſiers pendant quinze jours. Ce fut ſous l'ancien conſervatoire que les murs furent peints, les crampons placés, & le parquet achevé. On ſeroit fondé à demander aux adminiſtrateurs pourquoi cette profonde oiſiveté, pourquoi ils n'ont pas fait expoſer les tableaux. Le voici.

Au lieu d'employer utilement les fonds qui lui ont été remis, l'adminiſtration les a dépenſés à faire conduire à grands frais & hiſſer ſur cette galerie un très-grand nombre de colonnes énormes; opération abſurde & dangereuſe. Je dis abſurde: une colonne eſt deſtinée à ſupporter une conſtruction quelconque, arc, entablement, &c. Celles-là, iſolées, placées comme des quilles, ne portent rien, ou tout au plus un buſte, qui, élevé par là à la hauteur de ſeize pieds, eſt perdu pour l'artiſte qui ne peut l'étudier à cette élévation. La galerie n'a que trente pieds de large, eſpace très-étroit relativement à ſa longueur, & pour juger de l'effet de pluſieurs tableaux. On l'a retrécie, par ces colonnes, de deux pieds de chaque côté; elles ne ſerviront qu'à former des ombres portées, qui nuiſent à l'effet des tableaux voiſins. Je dis dangereuſe: il eſt de fait que la voûte de la galerie eſt ouverte du côté des Tuileries; elle exige une prompte reconſtruction. Autant en arrivera au reſte, ſi l'adminiſtration continue.

Au lieu de ſuſpendre les petits tableaux & ceux de grandeur moyenne, on leur a fait à chacun un échafaudage pour les faire tenir droits ſur le parquet; opération beaucoup plus longue & diſpendieuſe que de les ſuſpendre, & qui les expoſe à être renverſés. Il eſt évident que ſi l'adminiſtration avoit voulu employer utilement ſon temps

& ſes fonds, le public jouiroit dès long-temps de l'expoſition des tableaux.

L'aſſemblée auroit eu raiſon dans ſon avis ſur la pouſſière, ſi les tableaux euſſent été ſuſpendus; mais on ſait que la plupart de ceux venus d'Italie ont été étendus ſur le parquet, où ils recevoient toute la pouſſière excitée par le mouvement des ouvriers; on ne les couvroit pas même pour balayer, quoiqu'il y ait près de douze cents pièces de toile cirée dans les magaſins de l'adminiſtration. Je ne parle pas de l'imprudence qu'il y avoit d'occuper dans cette galerie les ouvriers à préparer des bois; on expoſoit les tableaux à être rayés ou percés par les pièces de bois qu'ils portent & placent ſans précaution.

J'ai dit qu'on frappe à coups de marteau pour encadrer un tableau peint ſur bois, ce qui fait éclater la peinture & la détache du fond. J'ai cité pour exemple la ſainte Cécile, peinte par Raphaël.

La réponſe que l'adminiſtration a donnée à ce fait, eſt pitoyable : elle répond qu'il eſt vrai de dire que ce tableau fut d'abord *proviſoirement* fixé dans ſa bordure avec *quatre* clous; qu'il eſt faux que les très-petites écailles parties des deux extrémités du tableau de la terraſſe, & du haut de la gloire, ſoient une ſuite de cette opération; elle nie enſuite de s'être ſervie de marteau; *qu'elle a placé des tourniquets pour ne point frapper :* mais comment ſont entrés les quatre clous ?

Voici le fait dans l'exacte vérité : Le citoyen Lebrun a dit à l'aſſemblée, lors du premier rapport, qu'étant venu au Muſée prévenir l'adminiſtrateur Dufourny de ne point fixer le tableau de Raphaël avec des clous lorſqu'il le mettroit

dans sa bordure, parce qu'en frappant il courroit risque de le faire tomber à terre par écailles, Dufourny répondit qu'il étoit déja cloué sans accident. Ils allèrent ensemble voir le tableau. Lebrun fit remarquer qu'il étoit tombé des écailles de la terrasse, & qu'il s'étoit formé dans le haut de la gloire une fente écaillée, effet nécessaire des clous & du marteau, sur-tout dans les parties voisines du coup. Ensuite ils allèrent sur la place où l'opération venoit d'être faite; ils trouvèrent une partie des écailles à terre, & les ramassèrent. Dès lors on plaça des tourniquets, sur-tout depuis ma motion; cependant, lors du second rapport, le tableau du *Couronnement d'épines*, peint par *le Titien*, sur bois, étoit fixé avec des clous: l'administration dira-t-elle encore que c'est *provisoirement*?

Le rapport dit, *page* 21, que les écailles ont été rappliquées avec tant de soin & de perfection, qu'*il est impossible de s'en appercevoir.* Je le crois: on n'en a appliqué aucune, on a tout couvert avec le mastic & les repeints, mis depuis ma motion.

J'ai dit que l'occupation continuelle des gardiens consistoit à transporter plusieurs fois le même tableau d'un endroit à l'autre, pour le placer toujours sur le parquet. On ne répond point à ce fait. Il est prouvé que, pendant une année, l'on n'a absolument rien fait pour la galerie; & cependant douze gardiens y ont été continuellement occupés du matin au soir. Que faisoient-ils autre chose que transporter sans cesse des tableaux & statues d'un endroit à l'autre? ce qui n'a pas toujours été sans danger. Je vais rétablir un fait important omis dans le second rapport, & qui est inséré dans le premier.

Le beau tableau du Guerchin, représentant le *Martyre*

de Saint-Pierre, a été déchiré, la toile froissée, & toute la couleur enlevée, dans l'espace de plus d'un pied de superficie, dans deux petites figures d'anges, dont les têtes & bras ont disparu même avec l'impression. L'administration a attribué cet événement à un inconnu. . . . .

J'ai dit qu'un coup de vent a renversé des tableaux très-précieux, dont les toiles ont été rompues presque dans le milieu du tableau.

L'administration convient de ce fait; elle cite même les tableaux, tels que le grand tableau de *Champagne*, un de *Hunderscott*, de *J. B. Vanloo* & *Vanhuisun*; mais elle voudroit attribuer à la force majeure ce qui est l'effet d'une négligence impardonnable; elle va jusqu'à dire que les toiles de ces tableaux ne sont pas percées, quoiqu'elles ne soient pas racommodées même depuis ma motion d'ordre. Je vais encore établir ce fait dans l'exacte vérité.

Une croisée, négligemment fermée, fut ouverte pendant la nuit par un coup de vent; elle renversa un tableau de *J. B. Vanloo*, dont le châssis fut entièrement brisé & la toile froissée. Ce tableau renversa la descente de croix de *Vantulden*, dont la toile fut crevée & déchirée dans une longueur de plus de trois pieds. Il renversa aussi un tableau de *Hunderscott*, le Raphaël du genre des animaux. Ce tableau, de cinq pieds de long sur quatre de large, eut sa toile crevée. Il est faux que la croisée fût brisée; & si le coup de vent eût été aussi violent qu'on le suppose, les autres croisées placées du même côté auroient éprouvé quelque échec.

Deux mois après, le grand tableau de *Champagne* fut renversé & crevé dans sa chûte, perça la toile du grand *Vanhuisun*, culbuta le chef-d'œuvre de *Wouwermans* qui heureusement, ne fut pas endommagé.

J'ai omis de demander à l'administration si c'est un coup de vent ou quelqu'autre coup qui a causé ce dernier accident.

J'ai dit que des tableaux très-précieux ont été entièrement gâtés, parce que des ignorans se sont avisés de les nettoyer.

On n'a pas répondu à ce fait; on a seulement fait l'éloge de quelques artistes en ce genre, qui, faisant partie du jury, ne pouvoient être juges dans leur propre cause : d'ailleurs leurs collègues ne les auroient pas condamnés en leur présence.

Le citoyen Lebrun, dans un ouvrage qu'il publia en 1793, indique cinquante-quatre tableaux usés par le nettoyage, vernis sur la crasse, & nettoyés par taches, exécrablement récrépis. Le citoyen David, dans un rapport fait à la convention au nom du comité d'instruction publique, en indique plusieurs gâtés : les *Vanhuisun* que j'ai particulièrement examinés, sont dégradés; l'on a dès lors lavé, frotté, nettoyé avec très-peu de précaution. Je n'en veux pour preuve que le tableau du *Parmesan*, extrêmement rare, venu d'Italie, & le plus grand de ceux que la nation possède de ce maître; il a été nettoyé de façon qu'il est réduit à l'ébauche dans plusieurs endroits.

Le procès-verbal même de l'administration, indiqué dans son rapport, en prévenant que, par le nettoyage, ce tableau paroîtroit usé, lui faisoit un devoir de prendre les plus grandes précautions : tous ces inconvéniens n'arriveroient pas, si l'on vouloit exécuter la loi du 6 messidor an 2 sur les restaurations.

Je me suis plaint que l'on vernissoit mal-à-propos.

Le second rapport, *page* 29, dit qu'on ne doit vernir

qu'après la reſtauration ; on ne le fait pas. Je vais répéter l'exemple que j'ai propoſé à l'adminiſtration, & qui rendra cette vérité ſenſible.

Le vernis n'eſt qu'une gomme ou réſine que l'on fait diſſoudre dans des liqueurs ſpiritueuſes. Lorſqu'il ſèche, la liqueur s'évapore, & la gomme reſte. En paſſant le vernis ſur un tableau qui s'écaille, ou dont les panneaux s'écartent, lorſqu'il eſt peint ſur bois ; ſi cette opération ſe fait avant que d'avoir rejoint les panneaux, ou appliqué les écailles, la gomme forme un corps intermédiaire qui empêche la reſtauration : on verra cette négligence dans les tableaux expoſés ; pluſieurs ſont vernis ſur la craſſe.

J'ai dit que les tableaux étant entaſſés, lorſqu'on veut les faire voir, on les tire par une extrémité : d'où il réſulte que celui qu'on tire, fait ſur celui qu'il touche, l'effet d'une râpe, le froiſſe & en détache la couleur.

L'aſſemblée n'a pas répondu à ce fait, elle l'a confondu avec celui relatif aux tableaux de *Jordaens* : je vais expliquer l'un & l'autre.

Pluſieurs toiles étoient placées ſur le parquet, les unes ſur les autres ; l'adminiſtrateur Dufourny les meſuroit pour ſavoir ceux qu'il couperoit ou remploieroit pour faire des pendans ; pour les remuer, il les tiroit par un bout : ce qui a occaſionné les déſordres dont je me ſuis plains.

Quant aux tableaux de *Jordaens*, pour les remettre au deſſinateur, on en deſcendoit les toiles ſans la bordure ; ce qui ſe faiſoit en redreſſant les clous qui les fixoient derrière le cadre, & les tirant le long du mur, opération qui les expoſoit à être rayés : je me récriai contre cette imprudence dangereuſe ; j'en parlai dans le temps à un

des membres du Conſervatoire, qui, je penſe, fit ceſſer cet abus.

L'adminiſtration n'a pas répondu au fait des deux tableaux du Corrège. Le voici :

On a donné deux tableaux à rentoiler, l'un au citoyen *Haquin*, l'autre au citoyen *Fouque*. Le premier rendit le ſien liſſe & poli comme un panneau de voiture. L'adminiſtration voulut obliger Fouque à recommencer ſon opération ; il conſulta là deſſus les meilleurs peintres & reſtaurateurs : tous lui dirent de ne pas ſuivre la volonté des adminiſtrateurs ; car pour rendre le premier auſſi liſſe, on avoit applati la touche du maître, & on l'avoit fait rentrer dans la toile.

J'ai accuſé les adminiſtrateurs d'avoir coupé des bandes de pluſieurs tableaux, tantôt de ſix pouces, tantôt plus ou moins. Lorſque j'ai dit couper, j'ai entendu auſſi remployer, qui eſt pire ; car la couleur s'écaille par le pli, & les clous mis ſur le châſſis percent la toile.

Le premier rapport fait mention des deux faits, le ſecond ne parle que des tableaux coupés ; &, malgré les excuſes de l'adminiſtration ſur ce point, le dernier article du rapport, *page* 31, la condamne : mais il eſt important que je retrace ces faits. On pourra facilement ſe convaincre de la vérité en comparant l'état actuel des tableaux d'Italie avec le catalogue qu'en a publié le citoyen Lebrun. Ce livre eſt le ſeul qui en puiſſe donner une connoiſſance exacte.

Je ne connois qu'une partie des tableaux coupés ou remployés ; & depuis ma motion d'ordre, l'adminiſtration a fait travailler jour & nuit pour tâcher de les rétablir dans leur premier état.

Le Saint-Jérôme du *Guerchin*, tableau de dix pieds de hauteur, a été remployé de huit à neuf pouces dans le haut, au point que le front de la Vierge eût été dans la bordure.

Depuis ma motion, Dufourny se hâta de réparer cette faute; il fit placer des rallonges au châssis, étendit la portion remployée dessus, fit cacher la partie écaillée & les trous des clous par des repeints; mais ayant eu l'imprudence de faire placer ce tableau au fond de la galerie d'Apollon, contre une glace, l'Assemblée, lors du premier rapport, vit la rallonge dans la glace, & remarqua la faute. La *Madeleine* de *Gennaro* a été remployé de cinq à six pouces dans le haut.

Une Vierge & l'Enfant, peint par le *Guerchin* ou *Gennaro*, a été remployé de six pouces par le haut, & deux pouces par le bas. Ce tableau est caché.

Une Vierge du *Guerchin* a été coupé de six pouces de chaque côté, l'administration l'avoue.

Quant au tableau de *Schidone*, les ouvrages de ce maître sont extrêmement rares; celui-là est le seul capital que la nation possède. Ce tableau avoit huit pieds quatre pouces de haut; il représente un Christ au tombeau. Le peintre, pour faire valoir sa composition, inspirer au spectateur la tristesse & le recueillement analogue à son sujet, avoit placé ses figures sur un fond obscur, dans une grotte sombre. On a coupé à ce tableau une bande de neuf pouces dans le haut, qui formoit le fond; ce qui poussant les figures hors du tableau, détruit tout l'effet que le peintre s'étoit proposé. Le but de cette opération étoit de lui faire faire pendant à un tableau de *Bononi*, que l'on n'a

pas jugé digne d'être placé au Muſéum, & l'adminiſtration a eu l'impudeur d'appeler rallonge le morceau qu'elle a coupé au tableau du *Schidone :* ainſi lorſqu'un défenſeur de la patrie a eu le malheur de perdre un bras, ce membre doit s'appeler une *rallonge.*

Le ſecond rapport ſe tait ſur beaucoup de chefs d'inculpation contenus dans le premier.

J'ai reproché à l'adminiſtration que, pendant fort longtemps, les plus beaux deſſins de la République ſont reſtés négligemment épars ſur les tables de la ſalle du conſervatoire, où les citoyens Pajou & de Wailly les faiſoient calquer, ce qui en a retardé l'expoſition.

J'ai dit que, lorſqu'on fit partir pour Verſailles les beaux tableaux des Chartreux peints par le Sueur, au lieu de choiſir un temps ſerein, ou au moins de mettre la voiture à l'abri ſous la voûte de l'entrée, on les chargea au milieu de la cour ; une pluie violente ſurvint, qui perça les toiles au point d'humecter l'encollage, de façon qu'il ſe détacha du fond & en écarta la peinture. On fut obligé de décharger incontinent la voiture, & ſept de ces tableaux furent envoyés chez le citoyen Fouque pour les reſtaurer.

Le rapport dit, *page* 22, qu'il a été reconnu que le *St. Jérôme* du *Corrège* & la *Madona della ſeudella* n'avoient pas été touchés. Je vais dire comment ils l'ont été.

Le *St. Jérôme* avoit la forme d'un carré long ; le *Repos en Egypte* étoit ceintré dans le ſommet, & préſentoit un demi-cercle : il falloit faire des pendans ; on a ceintré le *St. Jérôme.* Cette opération, qui nuit à l'effet, n'auroit pas nui au tableau, ſi l'on eût ſeulement placé la peinture derrière les cartons ceintrés de la bordure : mais, au lieu de

faire tenir ces deux oreilles à la bordure ; on les a clouées avec des pointes dans la peinture même. Si l'une de ces pointes eût touché dans un joint des planches, elle eût fait fendre le tableau d'un bout à l'autre.

Quant au carton de Raphaël, pour se convaincre des défauts de cette opération, on n'a qu'à le comparer au beau dessin de Dutertre : on n'y verra pas, entr'autres, une tête dont le sommet est caché par la draperie d'un bras que l'artiste moderne tentera vainement de corriger en le raccordant.

La cause de ces désordres est en grande partie dans l'organisation vicieuse de l'administration actuelle.

La Convention nationale avoit, le 27 nivôse an 2, décrété l'organisation du conservatoire central des arts ; le comité d'instruction publique, après le 9 thermidor, nomma de nouveaux membres sans changer la forme d'organisation. Ce mode avoit de la ressemblance avec les autres administrations de ce genre, tels que le *muséum* d'histoire naturelle, le bureau des longitudes, &c. : mais quoique la loi ne soit pas rapportée, le ministre Benezech l'a entièrement changé.

Maintenant il y a un administrateur en chef, qui est le citoyen Dufourny, un des auteurs des désordres dont je me plains, arrivés depuis qu'il est en place. Cet homme, venu depuis deux ans environ d'Italie, n'est ni peintre, ni sculpteur, ni graveur, ni restaurateur de tableaux ; il se dit architecte ; on ne peut connoître ses talens ; il n'a jamais rien fait, ni pour lui, ni pour les autres. Cet homme est parvenu à être administrateur du *muséum*, & qui, plus est, membre de l'institut : aussi il coupe, replie, porte, remue indistinctement suivant son caprice. Il avoit sans doute, en

qualité d'architecte, formé le projet de placer les tableaux au cordeau, & d'interrompre de temps en temps la ligne par des colonnes.

Il a sous lui le citoyen Foubert, sous-administrateur, homme d'une grande probité, excellent pour la comptabilité: il n'est ni peintre, ni graveur, ni sculpteur, ni même architecte; aussi il a la bonne foi de s'en tenir à la partie qu'il entend: ce n'est sûrement pas lui qui a fait le mal. Il y a ensuite un conseil composé de cinq membres, conseil que l'on consulte quand on veut & sur ce que l'on veut. Je rends assez de justice aux membres qui le composent, pour assurer que l'on ne trouvera point dans les registres de leurs délibérations la faculté accordée à l'administrateur, de couper ou reployer les tableaux, de les clouer mal-à-propos, & beaucoup d'autres fautes de ce genre. Un jeune homme leur sert de secrétaire; il a trouvé cette place préférable à la réquisition.

Il y avoit dans l'administration précédente le citoyen Picault, l'homme le plus instruit dans l'art de la restauration; on l'a éloigné. Le citoyen Lebrun a été aussi écarté; mais comme les grandes connoissances en ce genre sont indispensables, on en a fait un commissaire expert dont l'occupation est de régler les comptes d'ouvriers. On a aussi chassé le peintre Fragonard; mais, pour cacher cette injustice, on a créé pour lui l'emploi de commissaire aux transports, lorsqu'il n'y a rien à transporter. On a créé le très-inutile emploi de garde de dessins pour récompenser celui qui avoit été en Italie l'ami de Dufourny.

Les seuls traitemens de cette administration, sans y comprendre les treize gardiens, coûtent annuellement 31,900 fr.,

qui ſont bien payés, tandis que, ſuivant le rapport du miniſtre, on n'a donné que 5,566 francs pour tous les travaux du *Muſeum*, dont l'adminiſtration n'avoit pas beſoin; car elle a de quoi ſuffire à toutes les dépenſes ſans recourir au tréſor nationale.

Je ne répondrai pas aux faits contenus dans le rapport du miniſtre; je pourrois aiſément faire voir juſqu'à quel point on a ſurpris ſa religion. Ainſi le gouvernement le plus ſage, le plus éclairé, ne peut ſouvent pénétrer les replis tortueux dont s'enveloppe l'intrigue, ni prévenir les fautes que commet la plus préſomptueuſe ignorance : c'eſt aux repréſentans du peuple à être auprès du Corps légiſlatif & du gouvernement les interprètes de la vérité & de la juſtice. Où ſeroit la liberté, ſi leur voix n'étoit pas entendue, & s'ils ne pouvoient pas s'exprimer avec l'énergie d'une ame profondément affectée, & la franchiſe républicaine ? Quel peut être pour les citoyens timides, iſolés, éloignés du centre du pouvoir, l'eſpoir & l'appui, ſi ce n'eſt le courage de leurs repréſentans ? J'ai vu les abus que j'ai dénoncés; j'en ai gémi. Pluſieurs artiſtes étoient affligés de voir des hommes à qui le gouvernement a accordé ſa confiance, à qui il ne demande que des ſoins & des précautions, non-ſeulement montrer de la négligence, mais des fautes auſſi graves; ils m'ont témoigné leur indignation; aucun d'eux n'oſoit élever la voix : les uns craignoient la perte de leur place, les autres celle de leur logement; tous redoutoient la coalition académique : j'ai promis de venger, par une dénonciation éclatante, les arts outragés; je l'ai fait. C'eſt avec le plus grand regret que je me vois aujourd'hui obligé de publier des faits que j'avois promis de tenir cachés; mais inculpé dans un écrit qui me traite de

calomniateur, je dois à moi-même & à la place que j'occupe la réponſe que je fais. Si j'ai pendant cinq ans parcouru la carrière la plus pénible & la plus orageuſe ſans perdre un inſtant la confiance de mes commettans & l'eſtime des gens de bien qui me connoiſſent; ſi j'ai mérité la réputation d'un homme probe, je ne ſouffrirai pas que les derniers jours de ma carrière légiſlative ſoient ſouillés par une auſſi injuſte inculpation. Lorſque je vais rentrer au ſein de ma famille remplir la place de profeſſeur à l'école centrale, que la confiance générale de mon département vient de m'accorder, & qui eſt le terme de mon ambition, je n'y porterai pas une réputation flétrie par les impoſtures de quelques intrigans.

Je finis en répondant à une calomnie amère de la part de l'adminiſtration. Le rapport dit que le citoyen Marin lui-même a travaillé habituellement dans la galerie pendant près de deux ans aux heures où perſonne n'entroit. Voici la vérité : Je n'ai jamais voulu ni privilège ni faveur. Sous la Convention, deſirant employer quelques heures de loiſir à faire une étude d'un tableau de Vanhuiſun, j'obtins, en me conformant à tout ce que la loi exige, une carte d'artiſte, ſignée par le citoyen Fragonard. Je ne travaillai au Muſéum qu'aux heures des artiſtes, & avec eux. Depuis la Convention, je n'y ai pas travaillé juſqu'au 22 brumaire dernier : je me procurai alors une carte d'artiſte, ſignée par le citoyen Foubert; elle m'a ſervi pendant environ un mois; je n'ai travaillé qu'aux heures accordées aux artiſtes, & avec eux. C'eſt alors que j'ai vu une grande partie des déſordres que j'ai dénoncés.

On me reproche d'avoir parlé trop tard, & de n'avoir pas

porté mes plaintes au miniſtre. Je demande de quoi ont ſervi celles qu'a portées le citoyen David, verbalement & par écrit ; à quoi auroient abouti les miennes, puiſque une dénonciation publique a valu aux coupables des éloges, & l'invitation à continuer malgré les clameurs.

Quant à vous, adminiſtrateurs, mon but eſt rempli. Les ſoins que vous avez eus, depuis ma motion d'ordre, de réparer vos fautes, m'aſſurent que vous êtes ſur vos gardes : non, vous ne ferez pas *raccorder* les ouvrages des anciens par des artiſtes *modernes* ; vous ne couperez plus des tableaux que vous qualifiez enſuite de rallonge, & les ouvrages des grands maîtres n'auront plus peur de vous.

De l'imprimerie de BAUDOUIN, imprimeur du Corps législatif, place du Carrousel, n°. 662.
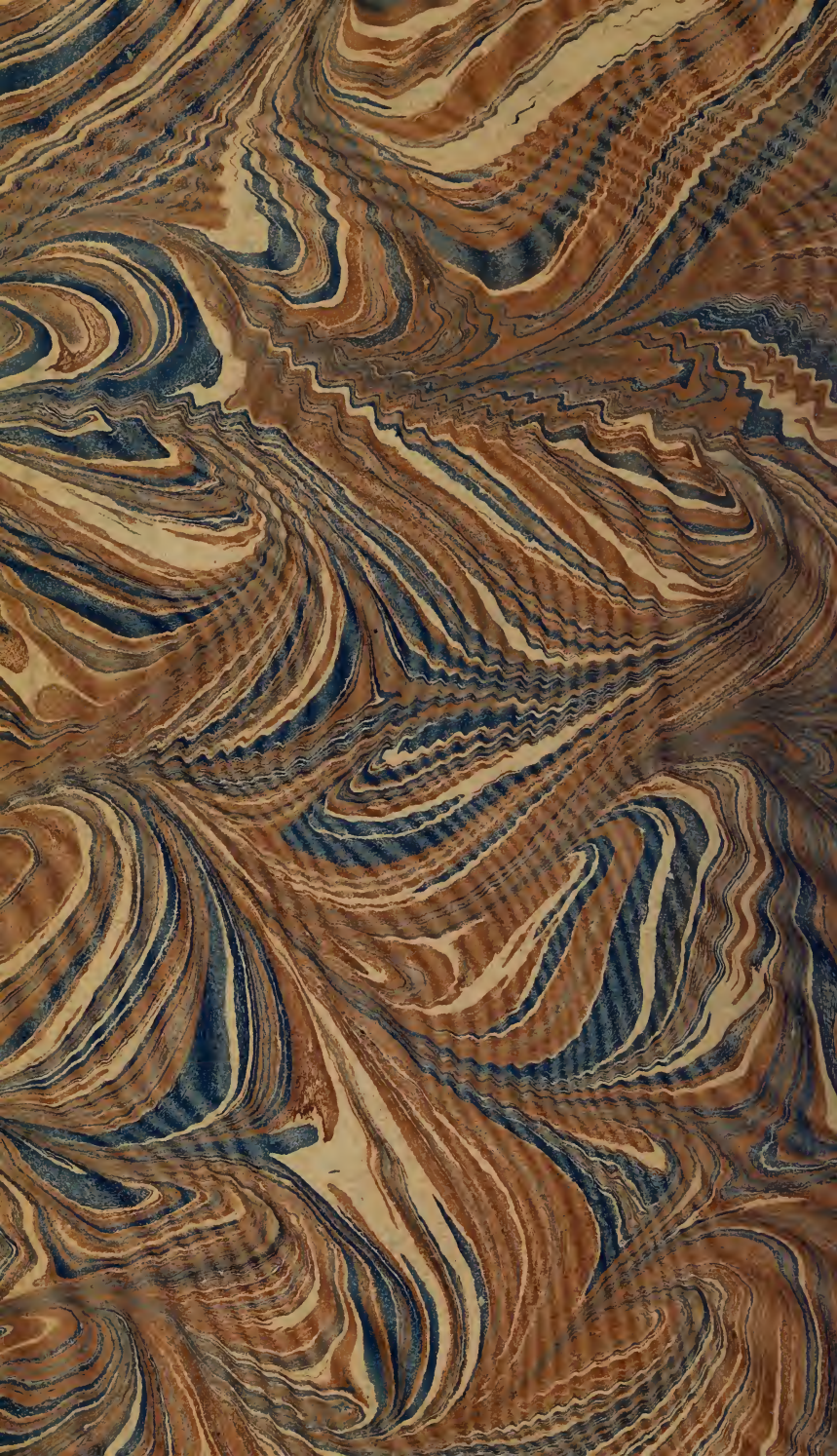
SPECIAL 89-B
3537